Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 11 février 2015

Communique de presse
–

Stéphane Le Foll salue l'adoption par le Parlement européen d'une résolution sur l'étiquetage de l'origine de la viande dans les produits transformés

Le Parlement européen vient d'adopter, lors de sa session plénière du 11 février 2015, une résolution sur l'indication du pays d'origine de la viande utilisée dans les aliments transformés. Cette résolution vise à demander à la Commission européenne de soumettre rapidement des propositions législatives pour faire suite au rapport remis par la Commission le 17 décembre 2013, et à répondre ainsi aux attentes des consommateurs et des professionnels de la viande qui demandent de manière constante que l'origine de la viande dans les plats préparés, soit clairement indiquée.

Cette résolution du Parlement européen reprend les demandes portées de façon constante par le Gouvernement depuis la crise de la viande de cheval en lieu et place de la viande de bœuf dans des plats préparés il y a maintenant deux ans. Des avancées ont été obtenues sur l'étiquetage de l'origine de la viande fraîche pour les viandes de porc, volailles, ovins et caprins qui seront obligatoires à partir du 1er avril 2015, mais cela ne répond que partiellement aux attentes des consommateurs européens.

Comme le rapport de la Commission le souligne, 90% des consommateurs sont en faveur d'un tel étiquetage. Cette exigence est un élément déterminant de réconciliation des consommateurs avec leur alimentation, et au-delà, avec l'Union européenne dans sa mission de protection des Européens. C'est en effet la réglementation européenne qui s'impose à tous les Etats membres en cette matière et les consommateurs attendent légitimement que l'Union européenne prenne des initiatives allant dans le sens de leurs demandes.

Les professionnels français des filières viande et au-delà se sont emparés de cet enjeu en lançant dès le salon de l'agriculture 2013 la démarche viandes de France et ont été rejoints par d'autres filières dans cette dynamique (œufs, fleurs, lait). Le Gouvernement soutient cette démarche qui démontre que cet étiquetage est souhaité également des filières.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

L’indication de l’origine de la viande doit être appréhendée comme un dispositif de valorisation des produits européens et non comme un élément visant à déstabiliser le marché intérieur. Cet effort commun de vérité et de transparence doit, par ailleurs, permettre de sécuriser nos filières européennes.

Les consommateurs et les professionnels de la viande exigent cette mesure. Stéphane Le Foll mobilisera ses partenaires pour exiger de la Commission une telle initiative législative au plus vite.